

QUESTIONNAIRE DE CANDIDATURE

Marché de Noël de Lugos – 28 et 29 novembre 2026

Date limite de dépôt : 01 novembre 2026 à minuit

Par e-mail : commune@commune-lugos.fr

Dossier papier : Mairie de Lugos

Les candidats devront présenter un dossier de candidature daté et signé comprenant :

- ☐ Le questionnaire de candidature dûment complété,
- ☐ Le présent règlement intérieur, daté, signé et paraphé,
- ☐ Un extrait d'immatriculation (Kbis, SIREN, Répertoire des métiers, ...) ou, pour les associations, une copie des statuts déposés en préfecture,
- ☐ Une attestation de police d'assurance responsabilité civile en cours de validité,
- ☐ Une copie recto-verso de la carte nationale d'identité

Le dossier de candidature est téléchargeable sur le site de la commune : www.commune-lugos.fr

IDENTITÉ DU CANDIDAT

☐ Madame ☐ Monsieur ☐ Société

Nom : Prénom :

Nom de la société :

Adresse personnelle :

Code postal : Ville :

Téléphone : E-mail :

Adresse professionnelle :

Code postal : Ville :

Téléphone : E-mail :

Site internet et/ou réseaux sociaux :

PROFIL DU CANDIDAT

- | | |
|--|--------------------------------------|
| ☐ Artisan | ☐ Producteur |
| ☐ Commerçant | ☐ Association |
| ☐ Autre : | |

EMPLACEMENT ET MATÉRIEL SOUHAITÉS

- | | |
|--|--|
| ☐ Salle des fêtes (intérieur) | ☐ 1 table (1m80) + 2 chaises |
| ☐ Parvis de la salle des fêtes (extérieur) | ☐ 2 tables (3m60) + 2 chaises |
| ☐ Électricité (prévoir une rallonge électrique) | ☐ Grilles d'exposition |

PRODUITS PROPOSÉS À LA VENTE

- | | |
|--|--|
| ☐ Vente de boissons alcoolisées (soumis à réglementation) | ☐ Vente de boissons non alcoolisées |
| ☐ Restauration | ☐ Produits alimentaires |
| ☐ Bougies et senteurs | ☐ Fleurs |
| ☐ Bijoux | ☐ Textiles et accessoires |
| ☐ Décorations | ☐ Photos, livres et peintures |
| ☐ Produits de beauté | ☐ Jouets |
| ☐ Autre : | |

Description détaillée des produits commercialisés lors de la manifestation :

Je soussigné(e), certifie sur l'honneur l'exactitude de l'ensemble des renseignements fournis dans le présent questionnaire de candidature.

Fait à le,

Signature précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »



REGLEMENT INTERIEUR

Marché de Noël de Lugos – 28 et 29 novembre 2026

Dans le cadre des festivités de fin d'année, la Commune de Lugos organise son Marché de Noël, les 28 et 29 novembre 2026, de 10h à 18h le samedi et de 10h à 16h le dimanche.

Article 1 – Organisation

L'organisation et la gestion du marché de Noël sont assurées par la commune de Lugos, qui attribuera les emplacements destinés à la vente.

La buvette, la restauration et l'animation extérieures seront assurées :

- le samedi par l'Association des Amis et Parents d'Élèves de Lugos,
- le dimanche par l'Amicale Lugosienne.

Article 2 – Dates et horaires d'ouverture

Le marché de Noël se déroulera les 28 et 29 novembre 2026.

Les stands seront ouverts au public :

- le samedi de 10h à 18h,
- le dimanche de 10h à 16h.

Chaque exposant s'engage à respecter ces horaires obligatoires. L'organisateur se réserve toutefois le droit de les modifier en fonction d'impératifs nouveaux, de contraintes d'organisation ou des conditions météorologiques, sans accord préalable des exposants.

Chaque exposant s'engage à être présent pendant toute la durée de la manifestation. Aucun fractionnement de présence n'est autorisé.

Aucun départ anticipé ne sera toléré avant l'heure officielle de fermeture, sauf cas de force majeure dûment justifié. Tout manquement pourra entraîner le refus d'une participation à une édition ultérieure.

Article 3 – Conditions de participation

La manifestation est ouverte aux artisans, commerçants sédentaires ou non sédentaires, producteurs, associations pouvant justifier de documents réglementaires permettant l'exercice d'une activité et souhaitant proposer à la vente des œuvres, des articles, objets ou produits en rapport avec l'esprit de Noël et/ou mettant en valeur le savoir-faire de ces personnes.

Les produits proposés devront être en lien avec l'esprit de Noël et/ou mettre en valeur le savoir-faire des exposants.

Le nombre d'emplacements étant limité, les candidatures seront examinées par une commission d'attribution et traitées par ordre d'arrivée des dossiers complets.

Une attention particulière sera portée aux candidats domiciliés sur la commune de Lugos puis sur le territoire du Val de l'Eyre.

Chaque candidat recevra un courrier ou un courriel de confirmation ou de refus.

La vente de boissons alcoolisées est réservée aux personnes majeures et soumise à la réglementation en vigueur. La vente de boissons titrant plus de 18° d'alcool pourra être soumise à autorisation préalable de la commission.

Article 4 - Dossier de candidature

Toute personne souhaitant obtenir un emplacement devra transmettre un dossier de candidature complet, daté et signé, avant le 01 novembre 2026 à minuit, soit par courriel : commune@commune-lugos.fr soit par courrier : Mairie de Lugos - 2 rue de la Mairie 33830 LUGOS.

Le dossier de candidature est disponible sur le site de la commune : www.commune-lugos.fr

La recevabilité de la candidature est conditionnée à la transmission des pièces suivantes :

- Le questionnaire de candidature dûment complété,
- Le présent règlement intérieur, daté, signé et paraphé,
- Un extrait d'immatriculation (Kbis, SIREN, Répertoire des métiers, ...) ou, pour les associations, une copie des statuts déposés en préfecture,
- Une attestation de police d'assurance responsabilité civile en cours de validité,
- Une copie recto-verso de la carte nationale d'identité.

Article 5 – Mise à disposition des espaces et matériels

Espaces disponibles : la salle des fêtes (intérieur) et le parvis de la salle des fêtes (extérieur).

Matériels à disposition : 1 ou 2 tables, 2 chaises, grilles d'exposition et alimentation électrique.

Les exposants pourront accéder à leur emplacement :

- le vendredi 27 novembre de 17h à 19h (uniquement pour les exposants installés dans la salle des fêtes),
- le samedi 28 novembre de 8h à 9h30 (pour l'ensemble des exposants).

Les stands devront être libérés au plus tard le dimanche 29 novembre 2026 à 18h.

Les emplacements devront être rendus propres et débarrassés de tout déchet.

Le matériel mis à disposition devra être nettoyé et rangé dans l'espace indiqué par l'organisateur.



Article 6 – Tarifs d'occupation

Conformément à la délibération municipale du 4 août 2017, une participation forfaitaire de 4 € sera demandée aux exposants exerçant une activité à but lucratif.

Si votre candidature est retenue par la commission d'attribution, le règlement devra être effectué au plus tard le 25 novembre 2026 auprès du secrétariat de la mairie.

La participation est gratuite pour les associations.

Article 7 – Annulation, désistement, suspension

En cas de conditions météorologiques défavorables, de force majeure ou pour tout motif d'intérêt général, la Commune de Lugos pourra suspendre ou annuler la manifestation.

Les exposants ne pourront prétendre à aucune indemnisation.

En cas de désistement non justifié par un cas de force majeure moins de 24 heures avant le début de la manifestation, l'exposant pourra se voir refuser toute participation future aux manifestations organisées par la Commune de Lugos.

L'emplacement concerné pourra être réattribué par l'organisateur.

Article 8 – Mesures spécifiques d'intérêt général

L'implantation des stands pourra être modifiée afin de répondre à toute mesure réglementaire ou de sécurité imposée par les autorités compétentes.

Les consignes applicables seront communiquées aux exposants en temps utile.

Article 9 – Produits présentés

Les produits et créations proposés à la vente devront être conformes à ceux déclarés dans le dossier de candidature.

L'organisateur se réserve le droit de refuser tout produit non déclaré ou incompatible avec l'esprit du marché.

Article 10 – Décoration des espaces

Les exposants sont libres d'aménager leur stand dans le respect de l'esprit du Marché de Noël.

Les décorations devront privilégier les couleurs traditionnelles de Noël : rouge, vert, blanc et or.

Article 11 – Plan de placement

Le plan de répartition des emplacements est établi exclusivement par l'organisateur.

Il sera affiché et communiqué aux exposants avant ou le jour de la manifestation.

Article 12 – Sécurité

Les exposants sont tenus de respecter les règles de sécurité imposées par les services de secours, les services de l'État et la Commune de Lugos.

La Commune de Lugos décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou dégradation des biens appartenant aux exposants.

Les marchandises et matériels restent sous leur entière responsabilité.

Article 13 – Obligations générales

Chaque exposant s'engage :

- à respecter la législation et la réglementation applicables à son activité,
- à respecter les règles d'hygiène, de sécurité et de salubrité,
- à afficher les prix de manière visible,
- à disposer des autorisations nécessaires à son activité,
- à assurer la surveillance de son stand,
- à adopter un comportement respectueux envers le public, les autres exposants et les organisateurs,
- à réparer tout dommage dont il serait responsable.

En cas de dégradation du domaine public ou du matériel prêté, les frais de remise en état seront à la charge de l'exposant concerné.

Toute sous-location, cession ou mise à disposition de l'emplacement à un tiers est strictement interdite.

Article 14 – Interdictions

Il est interdit aux exposants :

- d'utiliser un groupe électrogène,
- d'installer des parasols ou des stands parasols,
- d'effectuer de la vente ambulante dans les allées, les voies de circulation ou les passages de sécurité.



Article 15 – Assurances

La Commune de Lugos est couverte au titre de sa responsabilité civile pour l'organisation de la manifestation.

Chaque exposant devra obligatoirement être assuré en responsabilité civile pour les dommages pouvant être causés aux tiers, à ses biens ou au matériel mis à disposition.

Article 16 – Sanctions

Le non-respect du présent règlement pourra entraîner l'exclusion temporaire ou définitive de la manifestation.

L'organisateur pourra également refuser toute candidature future du contrevenant.

Article 17 - Renseignements complémentaires

Pour tout renseignement complémentaire, les candidats peuvent contacter : Mme Magali GUY par mail à commune@commune-lugos.fr ou au 07.60.20.15.06.

Fait à le

Signature avec la mention manuscrite « lu et approuvé »)

Pour le représentant légal (nom, prénom, qualité du signataire) :
.....